

<p><b>Groupe de travail PRSE2 – CMR amiante</b>  réunion du 12 octobre 2009  relevé de conclusions</p>	
Diffusion aux membres du groupe de travail	
<i>présents</i>	<i>excusés</i>
DRTEFP Pays de la Loire DDTEFP Maine et Loire OP PBTP Chambre régionale des métiers DRASS CAPEB Vendée DREAL	CRAM des Pays de la Loire

Accord de l'ensemble du groupe de travail concernant l'objectif « *Participer au renforcement de l'information et de la formation des professionnels sur les risques liés à l'amiante dans le cadre de la réduction des expositions et la protection de la santé des travailleurs et de la santé publique* »

→ Viser spécifiquement les activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante

→ Cibler les petites entreprises et organismes de formation

L'identification : trois grandes cibles « métiers » sont retenues pour orienter l'action :

**Activités de multiservices - Activités de couverture - Activités de plomberie**

L'information : trois grands schémas d'information sont à prévoir :

- lors du cycle de la formation professionnelle de la personne
- pendant l'intervention professionnelle de la cible en s'appuyant sur l'information du public (particulier, structures publiques etc.)
- pour l'élimination par la cible du MCA (matériau contenant de l'amiante) en terme de déchet

L'élimination des déchets : la DREAL communiquera à la DRTEFP l'interlocuteur susceptible de pouvoir compléter les questionnements du groupe de travail relatifs aux déchets

**Prochaine réunion prévue le lundi 14 décembre** à la DRTEFP, Salle Grenelle.

Les membres du groupe de travail communiqueront avant le 04 décembre des propositions ou des informations complémentaires sur les secteurs ciblés afin de conduire une action longitudinale par approche conjointe de santé au travail, de santé publique et environnementale. Le pilotage, la description et le calendrier des opérations proposées pour la mise en œuvre de cette action seront à définir dans le cadre de cette prochaine réunion sur propositions des membres inscrits au groupe de travail.

-- <><><> --